

MASTER 2

INNOVATION ET MANAGEMENT DES TERRITOIRES

DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

ENSEIGNANT :

Nom :	Callois
Prénom :	Michel
Mail :	Michel.callois@nicecotedazur.org

OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT :

L'objectif de ce cours est de sensibiliser les étudiants à des notions juridiques en matière de droit de propriété intellectuelle. Une attention particulière est portée sur les questions de droit d'auteur, d'activité inventive, d'inventions de salariés, de marques et de brevets. L'objectif du cours est de permettre aux étudiants de comprendre la différence entre invention et innovation, et également de savoir ce qui est protégeable ou non.

PRE-REQUIS :

Ce cours s'inscrit dans la continuité de l'enseignement « droit de la propriété intellectuelle ». Il fait par ailleurs appel à de plusieurs connaissances relatives à d'autres enseignements notamment en matière de droit et d'économie de l'innovation.

PLAN / SOMMAIRE :

- 1- Découverte, invention, innovation
- 2- Le droit d'auteur et les droits voisins



ECONOMICS AND
MANAGEMENT
GRADUATE SCHOOL AND RESEARCH



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

- 3- La marque et sa protection
- 4- Introduction aux brevets.

ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES :

Code de propriété intellectuelle